

acheta à M. de Magnieu la salle du jeu de paume et la maison contiguë afin d'y établir le service de la loterie. La superficie est évaluée à 774 mètres et le prix est fixé à 96,000 francs. La loterie s'y installa en 1809.

Ce premier changement de destination n'entraîna que de petites modifications dans l'ensemble de l'immeuble. Sur la façade, une porte est ouverte dans la première baie du rez-de-chaussée, afin de donner un accès spécial à la salle de la loterie, accès distinct de celui qui conduit aux étages de la maison habitée. A l'intérieur, une estrade, soutenue par des colonnes (qui existent encore), est construite à la hauteur du premier étage avec lequel elle est mise en communication ; elle est destinée à recevoir les autorités qui doivent présider au tirage de la loterie. La salle du jeu de paume, éclairée de chaque côté par de larges fenêtres et destinée à recevoir le public, conserve sa belle apparence. La maison est entièrement réservée aux bureaux de la loterie et au logement du Directeur.

La loterie est supprimée par la loi du 21 avril 1832.

La Banque de Lyon, créée par ordonnance royale du 29 juin 1835, songe au local demeuré sans emploi depuis la suppression de la loterie, et en devient propriétaire en janvier 1836. M. Laurent Dugas fait l'acquisition au prix de 130,500 francs pour le compte de la Société.

L'immeuble, pour sa nouvelle destination, est reconnu insuffisant. L'Administration de la Banque de Lyon achète la parcelle, située au midi, et que nous avons désignée comme appartenant à M. Seguin, à la fin du dix-huitième siècle. Le propriétaire qui la vend pour le prix de 100,000 francs à la Banque de Lyon est M. Chardiny. Sa mère l'avait achetée à M. Seguin en 1823 pour 30,000 francs.